

BENOIST BUSSON
Cabinet d'Avocats
280, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance de Paris
14 Quai des Orfèvres
75059 PARIS RP - SP

Paris, le 18 janvier 2012

LR + AR

Objet : plainte contre X – Sortir du Nucléaire c/ X – enquête concernant AREVA NC

Monsieur le Procureur de la République,

Je vous informe être le conseil de l'association Réseau « Sortir du nucléaire », association de protection de l'environnement exerçant son activité sur l'ensemble du territoire, agréée au titre de l'article L 141-1 du Code de l'environnement (arrêté ministériel du 14 septembre 2005 - JORF du 1er janvier 2006, p. 39).

Il résulte d'informations diffusées dans la presse nationale (article paru dans « *Le Journal du dimanche* », daté du 31/12/2011) qu'un rapport daté de mars 2011, rédigé par une société d'enquête privée « Alp Service », basée à Genève, mandatée par AREVA NC viserait trois organisations : Greenpeace, Transparency International et Worldwatch.

Le même cabinet aurait rédigé, quelques mois plus tard, en septembre 2011, un autre rapport portant notamment sur les activités minières du groupe AREVA et sur les activités d'Olivier FRIC, consultant dans le secteur de l'énergie et mari d'Anne LAUVERGEON, ex-présidente d'AREVA.

Mme Lauvergeon et son mari ont déposé une plainte la semaine dernière pour violation du secret professionnel, abus de confiance et abus de biens sociaux.

.../...

Au vu de ces révélations, l'association « Greenpeace » a dernièrement déposé une plainte contre X visant le groupe nucléaire public AREVA, qu'elle soupçonne de l'avoir espionnée.

1

Elle soupçonne celui-ci d'intrusion frauduleuse dans son système informatique et de complicité et recel d'informations à caractère secret ou personnel.

Le Réseau « Sortir du nucléaire » étant une association ayant pour objet de lutter contre les pollutions et les risques pour l'environnement et la santé que représente l'industrie nucléaire et son nom ayant été cité par le passé dans d'autres affaires similaires, nous entendons également porter plainte contre X pour intrusion frauduleuse dans notre système informatique et complicité et recel d'informations à caractère secret ou personnel.

Nous sollicitons plus particulièrement l'ouverture d'une enquête préliminaire afin de déterminer si les faits que nous portons à votre connaissance sont avérés.

Conformément à l'article 40-2 du Code de procédure pénale, nous vous prions de bien vouloir nous tenir informés des suites réservées à notre plainte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur de la République, en l'assurance de notre considération distinguée,

Benoist BUSSON

PJ : Article « Areva a voulu espionner Greenpeace » paru dans « Le Journal du dimanche » du 31/12/11.